

Petit Meaulne-Vitray

Bulletin municipal de juin 2025



Éditorial du Maire



Bonjour à toutes et tous,
2025 marque certainement la fin des grands investissements car la plupart des collectivités feront, à l'image de l'État, de nécessaires économies.

Mais pour Meaulne-Vitray, les plus gros efforts financiers sont faits.

Le dernier projet, qui concerne les logements seniors, sera financé à plus de 80 % par un bailleur social qui a décidé de réaliser cet investissement car confiant dans les actions de la commune.

En effet, notre adhésion au Réseau francophone des villes amies des aînés depuis 10 ans, l'obtention du label Senior l'année dernière, font de Meaulne-Vitray un partenaire fiable pour Evoléo.

Ce dernier n'a en effet nul besoin de construire de nouveaux logements sociaux sur la commune, déjà suffisamment équipée, mais sait que la France fait partie des 20 premiers pays dits « super âgés » dans le monde. Ces logements seniors deviennent de fait une nécessité pour nos villages.

L'investissement par un bailleur social permettra des loyers modérés pour rendre ces logements accessibles à tous les seniors.

Loin d'oublier nos enfants, nous avons œuvré encore cette année auprès des services de l'Éducation nationale pour obtenir le maintien provisoire du quatrième enseignant, ce qui semble pour le moment être le cas, même si les effectifs baissent doucement dans notre village.

Notre société change et nous devons nous y adapter.

Je n'ai pas eu la chance de participer aux nombreuses activités associatives du printemps et de rencontrer la plupart d'entre vous car un accident m'a obligé à rester tout le printemps en convalescence.

J'en profite pour remercier tous les élus qui ont poursuivi leurs missions et m'ont remplacé avec efficacité. Mais j'espère faire comme vous et profiter des prochains mois dans les meilleures conditions possibles.

À bientôt.

Pierre-Marie DELANOY

Éditorial de la Maire déléguée



Forte chaleur et canicule arrivent avec toutes les problématiques qu'elles engendrent !

Ma première inquiétude est envers les personnes les plus vulnérables auxquelles je conseillerai, au risque de le répéter, de boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif, de se rafraîchir et

mouiller votre corps plusieurs fois par jour, de privilégier les activités douces ou encore de maintenir son logement au frais. Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Ma deuxième porte sur les feux de forêt : même si notre belle forêt a été épargnée jusqu'à maintenant, nous ne sommes pas à l'abri d'une catastrophe. Alors, en cas de forte sécheresse, je réédite les recommandations habituelles : ni feu, ni barbecue aux abords des forêts et des espaces végétalisés (landes, maquis, bords de route, champs...) ; respect des interdictions d'accès aux massifs forestiers ; pas de cigarette en forêt ou en pleine nature en période de sécheresse, ni de mégot jeté au sol ou par la fenêtre de la voiture ; à proximité de végétaux, pas de travaux sources d'étincelles, en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort ; pas de combustible contre la maison (fuel, bois, butane...) car ce sont des activateurs de feu.

Sont prévues cette année sur la commune de Vitray, la réfection de la peinture de la salle des fêtes et la rénovation du préau afin de continuer à embellir notre village.

Je vous donne rendez-vous le 26 juillet pour le repas des aînés et vous souhaite un bel été.

Brigitte TOURET

Location de la salle des fêtes de Vitray

Il reste des disponibilités tout l'été et également en automne pour organiser vos fêtes de famille ou entre amis. Cette salle est prévue pour une quarantaine de personnes avec une cuisine équipée aux dernières normes en vigueur. Elle bénéficie entre autres d'un préau pour éventuellement prendre l'apéritif et d'un grand parc arboré apportant fraîcheur, complètement clôturé pour la sécurité des enfants, équipé de tables et bancs, de jeux pour enfants et d'un terrain de pétanque.



Vue du parc



Vue du préau

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie de Vitray.



Adresse postale :

204 rue du Bourg ,

Vitray

03360-Meaulne-Vitray

 04.70.06.96.08

Secrétariat ouvert les lundis et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h à 15h30 ainsi que le vendredi en semaine impaire de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Légalisation de signature (rappel)

Il faut prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie, les légalisations de signature étant effectuées par le maire ou un adjoint.

La légalisation de signature se fait obligatoirement en votre présence : **vous devez présenter une pièce d'identité et signer et dater votre document devant la personne qui légalise votre signature.**

Fête patronale

Meaulne Animations organise diverses manifestations pour la fête patronale de Meaulne. Vous trouverez les flyers dans les commerces de la commune ainsi que les affiches au panneau du parking du Cheval blanc. L'annonce sera faite également sur le panneau lumineux de l'aire d'accueil, sur le site internet de la commune www.meaulne.fr et sur la page Facebook municipale <https://www.facebook.com/MairiedeMeaulneVitray>

La fête aura lieu les 23 et 24 août et se terminera par le traditionnel feu d'artifice offert par la commune de Meaulne-Vitray.

Repas champêtre des aînés et rappel des conditions pour y être invité

Il aura lieu à Vitray le samedi 26 juillet à 12 heures.

Conditions pour y participer :

- Être âgé de 70 ans ou plus (les conjoints sont également invités au repas)
- Être inscrit sur les listes électorales
- **Avoir rempli l'autorisation d'utiliser vos coordonnées**
- Répondre à l'invitation **avant la date limite.**

Travaux

• Chemin de la Petite Garne

Les fortes précipitations de l'été dernier ont endommagé nos chemins de terre sur le territoire de la commune. Les habitants de la Petite Garne devaient emprunter un chemin tout juste praticable pour se rendre à leur domicile.

Nous avons donc missionné l'entreprise Meunier pour nous refaire le chemin ce printemps.

• Chemin de halage du canal de Berry

Un adhérent de l'ESOX meaulnois nous a alerté pour un "trou" sur le chemin de halage dans le sens Meaulne Vallon. La réparation a été réalisée la semaine suivante par une entreprise du Cher car la commune de Meaulne-Vitray est la seule commune de l'Allier adhérente au syndicat du canal de Berry du Cher ; en effet, notre commune est enclavée entre les communes de La Perche et Épineuil.

Ces travaux sont financés par le Syndicat du canal du Berry.

- **Réparation des caniveaux centraux rue des Dames,**

Régulièrement, nous devons réparer ou changer les caniveaux centraux de la rue des Dames car ceux-ci se trouvent sous le passage de roue des véhicules et sont soumis à des charges importantes. L'entreprise Tullio est intervenue rapidement.

- **Isolation à l'Auberge du Cheval blanc,**

Le système de chauffage étant défectueux depuis plusieurs années, nous avons décidé d'équiper le bar-tabac en concertation avec les nouveaux propriétaires, Julien et Flavien, d'une PAC (pompe à chaleur). Mais avant de réaliser l'installation de ce genre de chauffage, il faut isoler les murs périphériques extérieurs et les plafonds.

Dans un premier temps, l'entreprise Genest se charge du placoplâtre et de l'isolation dans la salle de restaurant et l'entreprise Duplaix de la fourniture et de la pose des PAC dans le tabac, le bar et la salle de restaurant.

Dans un second temps, l'isolation au sol de l'étage sera réalisée.

- **Salle des fêtes de Vitray**

Les peintures des murs, portes et fenêtres de la salle des fêtes et des sanitaires étant vétustes, nous venons de signer un devis avec l'entreprise SOGEB Mazet pour les rafraîchir. Seul le mur côté cuisine avait été rénové lors des travaux d'extension de la cuisine. Dans le même temps, une tablette murale abîmée et des petits bois tombés d'une fenêtre seront changés par l'entreprise Courtis.

La rénovation de la charpente du préau a commencé lundi 23 juin.

- **Pour rappel**, les travaux de voirie sur les routes revêtues sont de la compétence intercommunale et se réalisent tous les 2 ans. La commune de Meaulne réalisera des travaux sur sa voirie en 2026.
- **Travaux de renforcement de la ligne électrique du Moulins Mas au début des Brosses :**

Nous venons de rencontrer le SDE (Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier) pour le projet de renforcement du poste électrique des Brosses.

Ces travaux qui pourraient commencer en septembre devraient durer entre 6 et 8 mois, avec une circulation alternée par feu, route d'Ainay-le-Château (RD 28).

Le chantier consiste à renforcer la ligne électrique, à enfouir les câbles télécoms, à implanter des candélabres en lieu et place des éclairages actuels et à raccorder les particuliers.

Voici le financement des travaux :

SDE environ 498 000 € se répartissant en

- renforcement Basse Tension 360 000 €
- enfouissement Télécom 82 000 €
- éclairage et candélabre 56 000 €

Commune de Meaulne -Vitray :

- participation de 32 000 € soit 5000 € de moins que la première estimation du SDE.

Interdiction de fumer dans de nouveaux lieux publics à partir du 1er juillet

Publié le 13 juin 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

De nouveaux lieux extérieurs sont concernés par l'interdiction de fumer à partir du 1er juillet 2025. [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) vous informe sur cette mesure :

Quels sont les lieux concernés par l'interdiction de fumer ?

Pour protéger les plus jeunes, il est interdit de fumer dans les lieux collectifs. Cette interdiction va s'étendre dès cet été à de nouveaux espaces extérieurs, là où les enfants et adolescents sont présents ou exposés.

À partir du 1er juillet 2025, il sera donc interdit de fumer dans les lieux suivants, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

- parcs et jardins publics ;
- plages bordant des eaux de baignade ;
- abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Que faire contre les arnaques par SMS ?



Arnaque SMS en cours

« Bonjour, c'est le livreur... »

Bonjour, c'est le livreur.
Votre colis ne rentrait pas
dans la boîte aux lettres merci
de choisir un point relais sur :
Livraisons-arnaque.com

c08ab5abe4c

Vous avez reçu ce
type de message :
que faire ?



Ne cliquez pas sur le lien

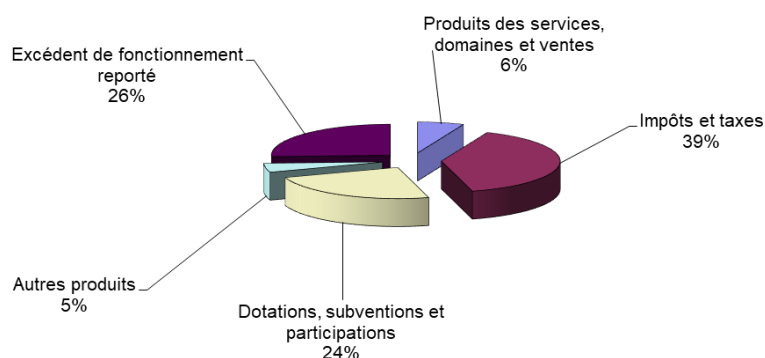
Ne répondez pas

Transférez le SMS
frauduleux au 33 700



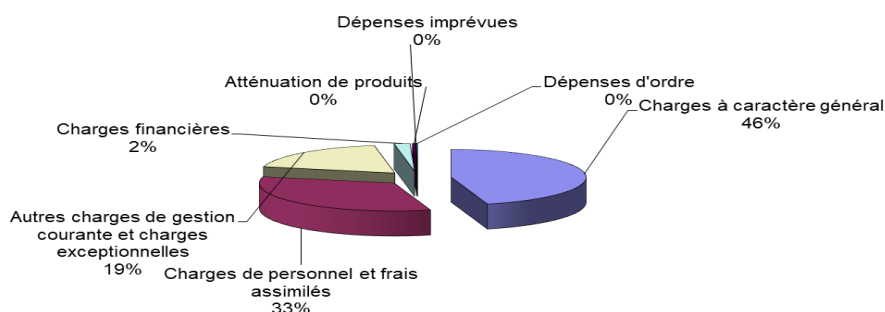
Budget 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 977 639 €



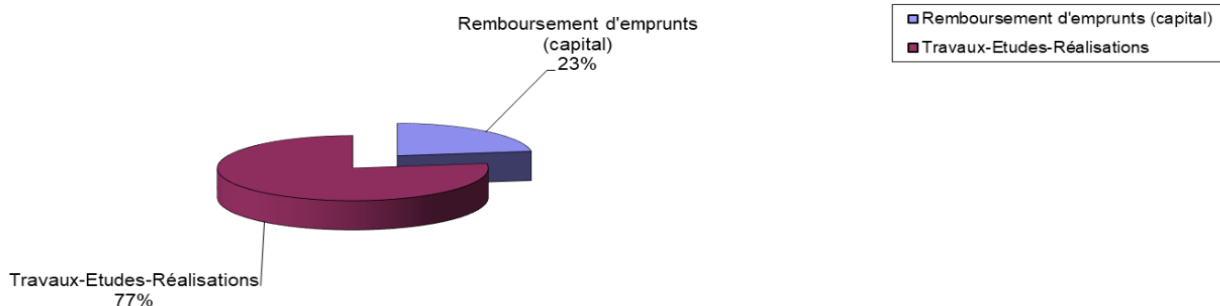
- Produits des services, domaines et ventes
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits
- Excédent de fonctionnement reporté

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 977 639 €

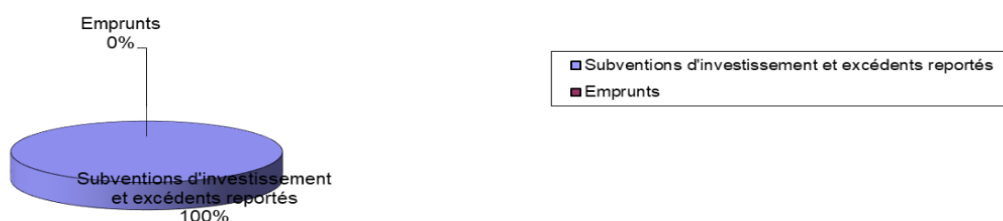


- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles
- Charges financières
- Atténuation de produits
- Dépenses imprévues
- Dépenses d'ordre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 372 948 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 372 948 €



Nouveau service aux aînés : sortie au Centre Balnéor de Saint-Amand-Montrond

Dans le cadre du RFVAA (Réseau francophone des villes amies des aînés) sur le thème loisirs et culture pour les plus de 60 ans, nous vous proposons de vous emmener à la piscine les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois de 14h à 16h à compter du 10 juillet. Le transport sera gratuit au départ de Meaulne, seule l'entrée au Centre Balnéor de Saint-Amand sera à la charge du participant qui devra fournir à l'inscription un certificat médical autorisant cette activité ainsi qu'une copie de l'attestation de responsabilité civile. Les inscriptions se feront en mairie de Meaulne.

Projet d'aide aux devoirs

La commune de Meaulne-Vitray souhaite proposer à la rentrée 2025 l'aide aux devoirs à destination des enfants du CP au CM2 inscrits à la garderie exclusivement.

Objectifs :

- intervenir quand le parent ne peut pas aider ou quand il n'a pas le temps.
- remettre l'enfant en confiance.
- donner à l'enfant l'envie de faire et de s'intéresser.
- encourager les enfants.

Mise en œuvre :

- une commission de bénévoles sera en charge de cette aide aux devoirs.
- 2 soirs : lundi et jeudi (17 h à 18 h).
- salle du 1er étage de la garderie.
- du CP au CM2 (français, maths, histoire-géo...).
- inscription obligatoire à la garderie (90 c / heure + 20 c le goûter soit 1,10 € /heure).

Les inscriptions se feront auprès de la garderie pour un jour ou deux jours par semaine.

Toutes les familles ont reçu un flyer dans le cahier des enfants pour répondre à cette proposition.

Les groupes seront constitués en fonction du nombre d'enfants et de leur niveau de classe.

Connaissez-vous Simplimmat.gouv ?

[Simplimmat.gouv](https://simplimmat.gouv.fr) est l'application officielle, gratuite et sécurisée de l'État qui simplifie les démarches administratives lors de la vente et de l'achat d'un véhicule d'occasion. Plus d'un million de particuliers ont déjà téléchargé cette solution qui tient dans le creux de son smartphone, et qui permet de déclarer la cession et d'immatriculer un véhicule d'occasion en son nom, de façon totalement dématérialisée, à condition que le vendeur et l'acheteur soient en présence physique l'un de l'autre. La cession administrative du véhicule et la demande de la nouvelle carte grise ne prennent ainsi qu'une dizaine de minutes et s'effectuent en même temps que la remise des clés du véhicule. Le transfert de responsabilité du véhicule est immédiat, l'acheteur peut demander sa nouvelle « carte grise » dans la foulée.

Transport à la demande : ce service est entièrement gratuit

Il a été créé pour offrir un service de transport vers les villages ou villes alentour aux aînés sans véhicule afin de leur permettre d'aller à des consultations médicales ou de faire des courses. Des bénévoles de la commune conduisent le véhicule municipal à la demande : pour tous renseignements s'adresser à la mairie de Meaulne. Ce service a été étendu aux personnes non considérées comme aînées mais qui sont dans l'incapacité temporaire de se déplacer.

CONCOURS PHOTO²⁰₂₅

ORGANISÉ PAR LA COMMUNE DE MEAULNE-VITRAY



Thème : le bâti de la commune

*Adresssez-nous vos plus belles photos
(3 maximum par participant)
avant le :*

2 NOVEMBRE 2025

à l'adresse mail suivante :

concoursphoto@meaulne.fr

Une exposition au mois de décembre rassemblera les photos de ce concours et des sessions précédentes. Les 3 lauréats seront publiés dans notre **bulletin municipal**, le Petit Meaulne-Vitray.

Pour concourir, la photographie doit être prise sur la commune, être au format Jpeg ou Png et d'au moins 2 Mo

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET WWW.MEAULNE.FR



IPNS

Élections municipales de mars 2026 : nouvelles modalités de vote

La loi du 22 mai 2025 vise à “harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité” (site gouvernemental <https://www.vie-publique.fr/>) en généralisant le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants : les candidats devront se présenter sur des listes, paritaires, c'est-à-dire avec alternance homme/femme.

Cette loi s'applique dès les prochaines élections municipales de mars 2026 : la pratique du panachage va donc définitivement disparaître et les plus de 24 000 communes de moins de 1 000 habitants devront appliquer les mêmes règles que les autres.

En pratique, le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures individuelles ne sont plus acceptées) et **la suppression de la possibilité de panachage (c'est-à-dire qu'il est impossible de rayer certains candidats ou de les remplacer par d'autres, sous peine de nullité du bulletin de vote)**. Les électeurs votent donc pour une liste entière.

Comment fonctionne le scrutin de liste proportionnel ?

Si une liste obtient la majorité absolue dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

On peut toutefois imaginer que dans les plus petites communes,

il n'y aura dans de nombreux cas qu'une seule liste en lice. Si cette liste est complète, dans ce cas, les choses sont évidemment plus simples : cette liste obtiendra automatiquement la totalité des sièges au conseil municipal.

Si aucune liste n'atteint les 50 % des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés. Plusieurs listes peuvent fusionner, à partir du moment où elles ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour.

Ensuite, le système est le même : la moitié des sièges pour la liste arrivée en tête, et répartition des sièges restants entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages au second tour.

La Bourbon'net

La Bourbon'net, bus numérique du Département qui sillonne l'Allier pour vous aider gratuitement dans vos démarches administratives et dans l'usage des outils numériques (smartphone, tablette, imprimante 3D, etc.)

La Bourbon'net stationne de nouveau à Meaulne ou à Vitray (à côté des mairies) en 2025 : ce sera le jeudi 7 août à Vitray. À compter de septembre 2025, la Bourbon'net viendra les vendredis, et non plus les jeudis, pour travailler de concertation avec les conseillers numériques et animateurs du Centre social : vendredi 19 septembre (Meaulne), vendredi 31 octobre (Vitray) et vendredi 12 décembre (Meaulne).

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-15h30 - accès libre

Manifestations culturelles organisées par la mairie

Comme d'habitude, l'année a commencé par une conférence d'histoire de l'art sur les caractéristiques de l'art baroque par Michel Cégarra ; ensuite viendra une conférence participative d'astronomie de Norma Desprez sur les cratères de la lune le samedi 23 août à Vitray, puis le dimanche 14 septembre, en marge des Journées du patrimoine, une conférence d'Alain Gourbet sur l'histoire du canal de Berry qui devrait mentionner les gares d'eau proches de Meaulne. Le Salon du Champignon aura lieu fin octobre et un concert à l'église en novembre clôturera l'année.

Toutes ces manifestations sont gratuites.

Le Centre Communal d'Action Sociale (=CCAS)

Ne pas confondre le Centre social du Pays de Tronçais-Val de Cher, créé à l'initiative de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), et qui œuvre pour les 15 communes qui lui sont rattachées, et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui œuvre uniquement pour les habitants de notre commune.

La Loi NOTRE n'oblige pas les communes de moins de 1500 habitants à avoir un CCAS, mais la commune de Meaulne-Vitray a souhaité le garder.

Revenons à l'histoire des CCAS : en 1796, c'était le Bureau de bienfaisance (soupe populaire, etc...). Cet intitulé disparaît après la Seconde Guerre mondiale pour devenir le Bureau d'aide sociale, qui lui-même est transformé en janvier 1986 en CCAS. À l'époque, les personnes ayant de faibles revenus

contactaient le CCAS afin d'obtenir des bons d'aide médicale pour se rendre chez le médecin (cela n'existe plus actuellement).

De nombreuses attributions sont dévolues au CCAS : soutien d'urgence (familles, personnes âgées), colis ou bons alimentaires qui se sont substitués à la banque alimentaire dès sa mise en place en 2022. Chaque bénéficiaire fait l'objet d'une étude rigoureuse de sa situation avant l'ouverture du droit, les dossiers étant revus semestriellement.

Le Conseil d'administration est sollicité par le Département pour statuer sur une éventuelle participation aux frais de placement en secteur EHPAD.

Son but est aussi de lutter contre les exclusions et d'apporter un soutien aux familles tout en facilitant l'accès aux droits (dossier de surendettement, mise en place d'un service de retour à domicile, etc...).

Son partenariat est également important avec les services du Conseil départemental et les mandataires de justice.

Le CCAS est un établissement public administratif communal présidé par le maire de la commune. Le Conseil d'administration, composé de membres élus et de membres nommés, se réunit régulièrement pour appliquer et décider des actions nouvelles à mener en direction des aînés, des handicapés, des familles et des jeunes.

Mais comment financer toutes ces réalisations ? C'est la commune qui, lors de l'établissement de son budget, octroie au CCAS une subvention de fonctionnement à laquelle peuvent s'ajouter des dons de particuliers et des legs.

En ce qui concerne les dons, ceux-ci peuvent faire l'objet d'une déductibilité fiscale prévue par la loi.

Pour rappel, c'est en juin 2014 que la commune et son CCAS ont passé convention avec le Réseau francophone des villes amies des aînés ; celui-ci a dévolu au CCAS une mission nouvelle : travailler sur 8 thèmes (culture et loisirs, lien social et solidarité, services et soins, etc...) en relation avec les aînés.

Le CCAS est en recherche de bénévoles : si vous souhaitez vous intégrer dans ses projets, vous pouvez vous manifester auprès du secrétariat de la mairie.

Actions envers les jeunes adolescents de notre commune

Dans le cadre du lien social et solidarité, une réflexion a été menée pour la mise en place de services en direction des adolescents. Pour cela, le 8 mars, à l'occasion d'un repas intergénérationnel, nous avons accueilli des adolescents de notre commune, afin d'échanger avec eux sur leurs envies et sur ce que la commune pouvait leur apporter. Plusieurs idées intéressantes ont émergé au cours de cette rencontre.

Nous entreprenons actuellement les démarches nécessaires afin de pouvoir encadrer les mineurs lors de sorties éventuelles, en veillant notamment au respect des taux d'encadrement, aux autorisations requises et aux conditions de sécurité. En parallèle, ces jeunes ont souhaité l'organisation d'un barbecue, tout cela évidemment encadré par des adultes responsables.

Toutes les sorties de nos aînés et de nos jeunes ne pourraient être faites sans la mise à disposition de véhicules par la Communauté de communes du Pays de Tronçais.

Ateliers intergénérationnels

Un atelier de partage, écoute et communication a lieu tous les lundis après-midi de 14h à 17h à Vitray. L'objectif est de rompre l'isolement, de créer des liens, de partager des activités, des idées et de s'entraider.



Repas organisé une fois par mois

Le groupe travaille actuellement sur des activités manuelles variées (création de paniers de chocolat de Noël et de Pâques pour les enfants, création d'objets à vendre pour le marché de Noël au profit d'une association caritative...).

Toutes nouvelles idées et nouvelles personnes seront les bienvenues. N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour plus de renseignements. Vous pouvez faire appel au transport à la demande.

Une fois par mois, un repas est organisé à la salle des fêtes de Vitray. Les menus sont réalisés par deux bénévoles ; de temps à autre, chaque personne apporte un mets pour un repas partagé. L'après-midi se poursuit avec des jeux de société.



Distribution des chocolats pour Pâques...

Maisons fleuries ou décorées :

En 2024, 7 personnes ont été récompensées pour les maisons décorées et 11 pour les maisons fleuries.

Cette année, la commune reconduit le concours des maisons fleuries : nous vous invitons à participer nombreux.



Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire ci-dessous.

Apportez-le ou envoyez-le par mail à mairie.meaulne@orange.fr avant le 7 juillet.

Mme/ M.

Adresse

souhaite(nt) s'inscrire au concours des maisons fleuries 2025.

Le / /

Signature

Vacances pour les seniors

Notre commune de 950 habitants a pour la première fois organisé un séjour de 8 jours suite à une convention passée avec l'ANCV et la CARSAT Auvergne Rhône Alpes.

Les participants de plus de 60 ans étaient au nombre de 12, dont 2 chauffeurs, et 9 d'entre eux étaient éligibles aux conditions de ressources.

Les objectifs étaient de rompre l'isolement, de créer des moments de convivialité et de permettre à des aînés qui ne sont jamais partis en vacances de découvrir la mer.

Ce premier séjour, qui s'est déroulé du 26 avril au 3 mai 2025, leur a permis d'être hébergés dans le centre de vacances La Rivière à Saint-Jean-de-Monts.

Un programme de visites et d'excursions était prévu chaque jour ainsi que des animations en soirée.

Ce voyage a généré de l'entraide, de la convivialité et du partage ; tous sont revenus ravis et prêts à retenter l'expérience.

PROGRAMME

- Dimanche 27 avril : plage des Demoiselles à Saint-Jean-de-Monts et visite guidée des bourrines du Bois Juquaud à Saint-Hilaire
- Lundi 28 avril : plage et escapade à Saint-Jean-de-Monts - Visite du moulin de Rairé
- Mardi 29 avril : île de Noirmoutier avec déjeuner à Koat Ar Mor et visite des marais salants



- Mercredi 30 avril : marché et découverte de Saint-Jean-de-Monts puis visite d'une ferme ostréicole avec dégustation d'huitres et d'un vin blanc local



- Jeudi 1er mai : temps libre le matin et visite de Vendée miniature
- Vendredi 2 mai : matinée libre puis visite du musée 'l'Atelier de la sardine" à Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Le Vival est devenu Le Panier de l'Aumance-Vival

Virginie et Sébastien Vasseur ont repris le Vival le 18 décembre 2024. Pour chacun, c'était une reconversion attendue depuis longtemps : elle travaillait dans le social et lui dans un contrôle technique automobile.

Venant d'une famille de commerçants et avec l'expérience du relationnel due à l'emploi de Virginie dans le handicap, c'est tout naturellement qu'ils se sont orientés alors vers le commerce. Reprendre un commerce juste avant Noël les a jetés dans le bain plutôt rapidement mais ils ont été très bien reçus : la transaction s'est faite sans problème, à part la lourdeur de la paperasse administrative, le couple travaille avec les associations, la cantine scolaire, la mairie et ils se sentent bien intégrés.

Virginie et Sébastien sont satisfaits de la surface de vente de 145 m² et de la grande réserve, ainsi que des produits de qualité qu'ils peuvent présenter. Ils apprécient la convivialité d'un commerce d'épicerie qui leur permet de participer à la vie de ce village qu'ils ont découvert très animé. Ils ont de bons contacts avec les clients qu'ils trouvent gentils et sont guidés par leurs demandes : n'hésitez pas à leur faire part de vos souhaits.



Depuis 6 mois qu'ils tiennent le Vival, aucun regret !
Ils prévoient juste de changer l'éclairage, arrêter les produits de base Leader Price et modifier légèrement l'agencement du magasin.

Ils sont ouverts de 07h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h00 tous les jours, sauf le mercredi et l'après-midi des dimanches ou jours fériés.

En plus de l'épicerie traditionnelle et des surgelés, ils ont poursuivi le service pressing : les vêtements sont déposés avant samedi et rapportés le samedi suivant ; ils proposent quelques objets de décoration, rayon qu'ils comptent étendre, des graines ou semences de chez Le Paysan ainsi que des bouquets de fleurs le week-end. Ils vendent aussi de la bière locale et des alcools de chez Balthazar à Reugny et bientôt des tisanes bio.

Le lundi, ils font dépôt de pain (de Carrefour Contact à Vallon) et pendant les congés du boulanger, ils se fournissent à la boulangerie Droulers de Vallon.

Surtout, ils vendent des produits frais locaux comme les fromages de chèvre des Biquettes de Tronçais, les yaourts des Brebis du Berry, du saint-nectaire, du bifteck du Domaine de La Vauvre à Maillet, du jambon à la coupe, et en libre-service des volailles d'Allier Volaille et de la viande de La Vauvre.

Ils ont aussi des plats traiteur des Saveurs d'Antoine, de Limoges, des salades composées, et des plats du Domaine de La Vauvre.

Pour le week-end, ils présentent des plats cuisinés ainsi qu'une rôtisserie, des poulets, des jambonneaux, etc.

Chaque semaine, ils publient sur leur page Facebook <https://www.facebook.com/le.panier.de.l.aumance.vival> les produits en vente à la fin de semaine.

La réservation des produits rôtis est fortement conseillée en téléphonant **au 04 70 09 02 85** avant mercredi 12h00.

Nouveau service depuis début juin : le poisson frais, pour l'instant une semaine sur deux.

Pour l'hiver, dès début novembre, ce sera chaque vendredi avec des huîtres et des noix de Saint-Jacques pour les fêtes.

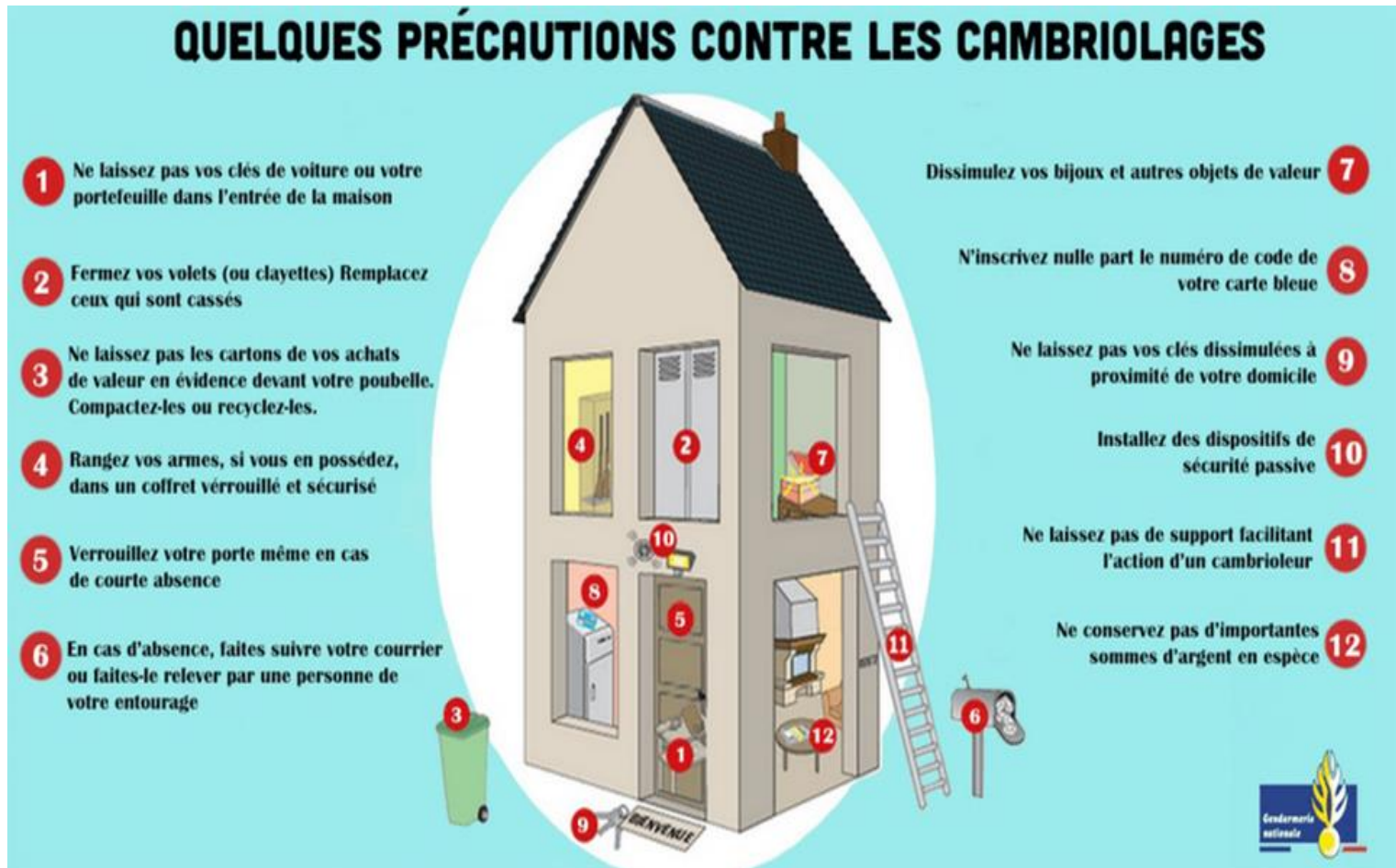
En projet, ils veulent proposer, toujours en produits locaux, des gâteaux et biscuits, des œufs de ferme, des savons, des bougies, du miel, des terrines, de la soupe maison.

Bon à savoir, ils peuvent livrer jusqu'à 10 km aux alentours.

Allez au Panier de l'Aumance-Vival, Virginie et Sébastien Vasseur sauront bien vous servir !

Quelques consignes de prévention contre les cambriolages

Saviez-vous que 7 cambriolages sur 10 ont lieu pendant la journée ?
La meilleure des préventions reste la vigilance des voisins et le signalement citoyen de tout événement suspect à la gendarmerie.
Numéro d'appel gratuit pour la police ou la gendarmerie : 17



- **Contre les cambriolages, pensez à sécuriser votre habitation.**

- Pour cela il est conseillé de protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues) ;
- Dissimuler les biens attrayants (argent liquide, bijoux, matériels informatiques, téléphones portables...) ;

- Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée ;
- Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique...) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc.) ;
- Noter les numéros de série des objets comme l'outillage, ils permettront peut-être aux forces de l'ordre de vous les restituer. Conserver les factures, prendre en photo les biens les plus précieux ;
- Enfin, si possible s'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion.

- **Surveiller l'environnement proche**

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances » de la gendarmerie, signaler votre absence à la gendarmerie locale.

- **Signaler toute présence suspecte**

- Avoir le réflexe 17 pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes) ;
- En cas de cambriolage, ne toucher à rien et aviser rapidement la gendarmerie.

INFOS PRATIQUES :

Mairie de Meaulne-Vitray :

2, Place de la Mairie Tél : 04 70 06 95 34
Mail : mairie.meaulne@orange.fr
Site web : <https://www.meaulne.fr>
Page Facebook :
<https://www.facebook.com/MairiedeMeaulneVitray>
Accueil du lundi au jeudi et vendredi en semaine
paire : 9h-12h et 15h-18h
Consultation d'un élu (maire ou adjoint) sur
rendez-vous le samedi de 11h à 12h
Location de la salle Alain Fournier :
renseignements sur le site municipal puis
s'adresser à la mairie de Meaulne-Vitray

Ecole maternelle - Ecole primaire :

9, place de l'Église -14, Place de la Mairie
Tél : 04 70 06 98 75 - Tél : 04 70 06 92 12
Mail : ecole.meaulne.03@ac-clermont.fr

Garderie

En période scolaire pour les enfants scolarisés à
Meaulne - Tél : 04 70 04 33 56
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h-9h et 16h30-18h30

Centre Social :

7, chemin de Dagouret - Tél : 04 70 06 95 21
Mail : accueil.csr.meaulne@gmail.com
Site web: <http://meaulne.centres-sociaux.fr>

Bibliothèque : École primaire

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14h à
15h Responsable : Mme LAURENT

Déchèterie de Vallon en Sully :

La Montgarnie – Tel 04 43 89 00 07
Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h-11h45 et
13h30-17h45 ; fermeture lundi, jeudi et dimanche
SICTOM RM (Région Montluçonnaise)
rue du Terrier, 03410-Domérat Tel : 04 70 64 26 80

Collecte des ordures ménagères et des recyclables

Lundi matin pour Meaulne et pour Vitray
(Ordures ménagères couvercle rouge foncé
semaine paire et recyclables couvercle jaune
semaine impaire) - Tel : 04.70.64.23.80

Mairie de Vitray :

204, rue du Bourg, Vitray
Tel : 04 70 06 96 08
Ouverture : lundis et mercredis de 9h30 à
12h30 et de 13h à 15h30,
et un vendredi sur 2 (semaines impaires)
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Permanence maire déléguée sur rendez-vous
Mail : mairie.vitray@orange.fr
Location de la salle des fêtes : renseignements
site municipal puis s'adresser à la mairie de
Vitray

Médecins : Mme Laure GOZARD et M. Andy HUGONNIER

15, rue des Dames – Tél : 04 70 06 95 73
Médecin de garde : 04 30 23 30 23

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4, rue R. et P. Acolas – Tél : 04 70 07 22 57
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30

Infirmières : Mme Mélanie VENUAT et Mme Isabelle TAVERNE

15, rue des Dames Tél : 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris – Tél : 04 70 06 96 45
Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-
19h ; samedi 9h-12h
Pharmacie de garde : 39 15

Kinésithérapeute : M. Szymon BARANSKI

3, Place de la Fontaine
Tél : 06 61 01 03 37 - Sur rendez-vous

L'agence postale communale :

10, Place de la Mairie Tél : 04 70 08 66 72
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h
Mercredi et samedi 10h-12h
Courrier relevé à 12h (samedi à 10h).

Gîte de groupe municipal (15 pers.) :

Rue du Dr. Conquet Ouvert toute l'année (3
chambres, cuisine équipée, douches, cour
fermée). Photos et tarifs sur le site de la
commune.
Réservations par tél : 06 47 71 83 03
ou par mail : gitemeaulne@orange